

# Les Foulées Bolhardaises 2022

Dimanche 3 avril 2022

## REGLEMENT

### **ARTICLE 1 : Epreuves**

Epreuve organisée par l'Amicale Joseph Caulle comprenant une marche athlétique / randonnée de 10 kms et une course de 10 kms.

### **ARTICLE 2 : Catégories**

Courses et marche ouvertes à tous, hommes et femmes, licenciés ou non-licenciés, cadets, juniors espoirs, séniors, M1, M2, M3, M4.

Autorisation parentale nécessaire pour les mineurs non licenciés FFA.

### **ARTICLE 3 : Certificat médical**

Les non-licenciés devront s'assurer auprès de leur médecin qu'ils sont aptes à pratiquer la course ou la marche sur route. Ils devront avoir en leur possession un certificat médical, de non contre-indication à la pratique de ces deux disciplines en compétition, datant de moins d'un an.

Tout coureur ou marcheur n'étant pas en possession de ce certificat médical au moment du retrait de son dossard sera interdit de course ou marche.

### **ARTICLE 4 : Récompenses**

Primes au scratch.

Récompenses aux premiers de chaque catégorie hommes et femmes (sans cumul avec les primes du scratch.

Récompenses aux premiers Bolhardais homme et femme.

Tombola par tirage au sort des dossards à la fin de la remise des récompenses. Les personnes tirées au sort devront être obligatoirement présente dans la salle pour avoir leur lot. Si la personne n'est pas présente, un nouveau tirage sera fait.

### **ARTICLE 5 : Engagements**

**Engagements sur :** [www.normandiecouseapied.com](http://www.normandiecouseapied.com) ou sur [www.mairiedebosclehard.eu](http://www.mairiedebosclehard.eu)

Le bulletin d'engagement à télécharger sur le site de la mairie est à envoyer avant le samedi 2 avril à :

Par courrier : Wilhem ROUSSIN – 233, Impasse du Bois Hulin 27390 La Goulafrière

Par mel : [philippe.edin@orange.fr](mailto:philippe.edin@orange.fr) ou [stephane.tabouret@neuf.fr](mailto:stephane.tabouret@neuf.fr)

**Renseignements :** Philippe Edin : 06.42.29.52.85

